

AFFAIRE N° 39/18. - Abonnements aux journaux et aux publications périodiques.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande d'approuver les abonnements aux journaux et aux publications périodiques ci-après :

- 1 abonnement au Journal de l'Île de la Réunion
- 1 abonnement à la Revue Agricole
- 1 abonnement à la Démocratie
- 2 abonnements à la Vie Communale
- 1 abonnement au Journal des Maires et Conseillers Municipaux
- 4 abonnements au Recueil des Actes Administratifs
- 1 abonnement au Journal de la République Française
- 1 abonnement à la Gazette des Communes
- 1 abonnement à la Revue de la Chambre de Commerce et d'Industrie
- 1 abonnement aux Editions Techniques "Juris Classeurs"
- 1 abonnement au Dictionnaire Permanent Social et Fiscal
- 1 abonnement du Mémento LAMY
- 1 abonnement aux "Echos"
- 1 abonnement à l'informateur éditions "La Baule"
- 1 abonnement aux revues d'intérêt communal suivantes :
 - le Secrétaire de Mairie ;
 - étude des problèmes municipaux ;
 - les cahiers ITAP ;
 - la revue des finances communales ;
 - organisation et méthode.

Les crédits sont prévus au Chapitre 934, Article 663 du budget de 1970.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Lu
Saint-Louis, le 23 Mars 1970
Bon le Chef
le Secrétaire Général
après: H. Fesler

Bonne copie certifiée conforme
le Directeur des Affaires Financières
Ch. Pempereau.